

Nombre de  
Conseillers en exercice: 19  
Présents : 16  
Votants : 18  
Date de la convocation :  
16/11/2021  
Affichage du compte-rendu  
23/11/2021

COMMUNE DE MONTCOURT-FROMONVILLE

COMPTE-RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL

du 22 novembre 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi vingt-deux novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de MONTCOURT-FROMONVILLE s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Maxime LABELLE, Maire.

Etaient présents : Philippe BERNIER, Éric BERTHELOT, Jean-François CHARRIER, Laurence CHATREFOU, Aurélie COCU, Virginie COUTEAU, Virginie de ARAUJO, David GIBOUTET, Maxime LABELLE, Vitor MARQUES DE SOUSA, Zacharie LECOMPTE, Marie-Elisabeth LELIEVRE, Daniel MARTINEZ, Sylvie MARUÉJOULS, Alain MORLAT, Catherine PRIVÉ.

Etaient absents représentés : Gaëlle VINCENT donne pouvoir à Alain MORLAT.  
Laurence FARAO donne pouvoir à Catherine PRIVÉ.

Etait absente excusée : Julie BARROSO.

Secrétaire de séance : Virginie COUTEAU ; auxiliaire : Léa BOSSON-WAVRANT

**Ordre du jour** :

1. Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL 2022 - regroupement scolaire, extension des bâtiments scolaires et création d'une cantine scolaire

Monsieur le Maire ouvre la séance à dix-neuf heures et indique les pouvoirs en présence.

**Ajout d'un point : création d'un poste en contrat**

Monsieur le Maire propose d'ajouter le vote de la création d'un poste en contrat renouvelable à l'ordre du jour.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres représentés et présents,**  
**APPROUVE** l'ajout du point à l'ordre du jour.

**Désignation d'un secrétaire de séance**

Vu l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, après délibération, le Conseil Municipal désigne Virginie de ARAUJO à l'unanimité en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose de désigner Léa BOSSON-WAVRANT comme auxiliaire pour le secrétariat ; le Conseil Municipal y est favorable.

**Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL 2022 - regroupement scolaire, extension des bâtiments scolaires et création d'une cantine scolaire**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée la nécessité d'aménager les bâtiments de l'actuelle école élémentaire afin de créer un groupe scolaire et une cantine scolaire.

Monsieur le Maire propose de solliciter pour ces travaux une subvention auprès des services de la Préfecture dans le cadre de la DETR.

L'évaluation du coût des travaux (travaux et études) est de 959 525,62 € HT – 1 151 430,74 € TTC.

Le montant de la subvention demandée étant plafonné à 80 %, la commune sollicite donc une subvention d'un montant de 921 144,56 € TTC.

Le reste à charge pour la commune serait de 230 286,17 € TTC.

### **Le Conseil Municipal,**

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu la circulaire émanant de la Préfecture de Seine-et-Marne relative à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2022,

Après en avoir délibéré, **par 14 voix pour et 4 voix contre (Eric BERTHELOT, Catherine PRIVÉ, Laurence FARAO représentée par Catherine PRIVÉ et Sylvie MARUÉJOULS) des membres présents et représentés,**

**Approuve** ce projet d'investissement,

**Décide** de solliciter auprès des services de l'Etat une subvention dans le cadre de la DETR 2022 **catégorie 1 - bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance** (*construction, extension, réhabilitation des écoles, restaurant scolaire*) pour ces travaux.

### **Création de poste d'adjoint administratif en contrat renouvelable**

Pour palier l'absence d'un agent administratif en arrêt maladie de longue durée, Monsieur le Maire expose à l'Assemblée la nécessité de recruter une personne pour la remplacer afin de renforcer le service administratif.

### **Le Conseil Municipal,**

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, **par 17 voix pour et 1 abstention (Sylvie MARUÉJOULS) des membres présents et représentés,**

**Décide** d'adopter la proposition du Maire.

**Autorise** Monsieur le Maire à créer le poste et à signer tous les documents s'y afférant.

Le Conseil est clos à 19h13.

Le Maire, Maxime LABELLE